



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 98759

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur l'implication de l'Union européenne dans le développement de l'intégrité dans le sport. Le scandale du dopage massif des athlètes russes pendant les Jeux olympiques d'hiver 2014 de Sotchi, organisé par les plus hautes autorités du pays, pose la question de l'intégrité dans le sport. La perte de l'intégrité dans le sport constitue un revers important pour les valeurs qu'il véhicule. De 1999 à 2009, le CIO a mis en place de nombreuses dispositions visant à promouvoir l'intégrité dans le sport. Cependant, l'Union européenne est peu présente dans la lutte contre le dopage et la corruption dans le sport, et même plus généralement dans son organisation. Pourtant, il y a une clause dans le traité de Lisbonne qui permet à l'Europe d'intervenir en la matière. Par ailleurs, l'Union européenne aborde le sport uniquement comme une activité économique à laquelle il faut appliquer les règles propres au droit de la concurrence ce qui ne constitue pas le meilleur prisme pour en parler. Aussi il lui demande comment la France pourrait être à l'initiative afin de renforcer l'implication de l'Union européenne dans l'organisation du sport en général et dans la lutte contre le dopage et la corruption en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98759

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7842